RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00378
Numéro SIREN : 511 794 075
Nom ou dénomination : GOTHA CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2013 sous le numéro de dépôt 4334

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, Le
30 SEP. 2013

GOTHA CLUB

Société par actions simplifiée
Capital social : 3.000,00 euros
Siège social : 4, rue des Etats-Unis
06400 CANNES
RCS CANNES 511 794 075

09B378

4374

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize,
Le dix septembre,
À dix heures,

Les associés de la Société GOTHA CLUB se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège, sur convocation régulièrement effectuée auprès de chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la **Société Civile PATRICK TARTARY INVESTISSEMENTS HOLDING,** *représentée par Monsieur Patrick TARTARY*, **Présidente de la société.**

Messieurs Patrick TARTARY et David BAROKAS, associés de la société, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donnés pouvoir possèdent **3.000 actions** sur les 3.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant la majorité du capital requise pour que l'assemblée puisse délibérer, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Le rapport du Président,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

PT PT

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°4334 en date du 02/10/2013

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Mission complémentaire confiée aux Commissaires aux comptes nouvellement nommés dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du Code de commerce ;
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente ensuite à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution unique suivante :

**UNIQUE RESOLUTION**

Le Président propose à l'Assemblée Générale la nomination de Commissaires aux Comptes dans le cadre de l'article L.820-3-1 du code de commerce.

En effet, il est rappelé que la société est tenue de désigner un Commissaire aux comptes dès lors qu'elle a dépassé les chiffres fixés par l'article R227-1 du Code de commerce (Décret n°2009-234 du 25 février 2009 – art.5).

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance de la proposition du Président décide :

De la nomination du Commissaire aux comptes *titulaire* suivant :

**La société SARL EUROPCONSULT INTERNATIONAL**
Représentée par Monsieur Michel BLANCHARD-JACQUET
29, rue d'Artois - 75008 PARIS
RCS PARIS 390 761 054
Inscrite à la CRCC de Paris depuis 1994

De la nomination du Commissaire aux comptes *suppléant* suivant :

**La société SARL DBR AUDIT**
Représentée par Monsieur Didier BROUDER
130 bis avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE 480 442 581

**Etant précisé qu'en application de l'article L 820-3-1 du Code de commerce, une mission complémentaire sur l'exercice clos au 31 décembre 2012, exercice durant lequel la société SAS GOTHA CLUB était dépourvue d'organes de contrôle régulièrement nommés, est confié aux Commissaires aux comptes ci-dessus nommés.**

Les Commissaires aux comptes sont nommés pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2018.
L'extension à la période précédente des interventions des Commissaires aux comptes ne modifiant en rien le point de départ de la mission de 6 exercices dont le premier reste celui en cours à la date de la nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés ou leurs mandataires.

**- La société SC PATRICK TARTARY INVESTISSEMENTS HOLDING**
Représentée par Monsieur Patrick TARTARY
**Président**

**- Monsieur Patrick TARTARY**

**- Monsieur David BAROKAS**

**- La société SARL AZUR CONSEILS ACS**
Représentée par Monsieur David BAROKAS